

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Séance du 21 août 2023

Présents :

Pierre HENNEAUX,
Bourgmestre;

Patrick PIERLOT,
Anne HENNEAUX,
Céline NICOLAS,
Philippe GILSON,
Echevins;

André ADAM,
Président du CPAS
(voix consultative);

Didier NEUVENS,
Dominique
BOSENDORF,
Joseph MARCHAL,
Christine PALIZEUL,
Jean-François
SLACHMUYLDERS,
Pauline PICARD,
Dominique PENOY,
Georges JAUMIN,
Sandrine BOUCQUEY,
Laurent BREUSKIN,
Kévin DEBOURSE,
Conseillers;

Séverine PIERRET,
présidente du Conseil;

Frédéric LEROY,
Directeur général

OBJET : Plateforme pour le Service Citoyen Adhésion et motion
visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en
Belgique

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la rencontre du mercredi 19 juillet entre Mme Anaïs DEBRAECKELAER et M.
Loïc FOULON pour la Plateforme Service Citoyen, l'Échevine Céline NICOLAS, et
Mme Léontine BENOIT pour la Ville ;

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service
Citoyen :

- **Une vraie étape de vie**
Le service citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue
de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication
des jeunes dans la société.
- **Un service citoyen accessible à tous les jeunes**
Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous
les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins
pendant cette période.
- **Au service de missions d'intérêt général**
Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de
société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution
utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.
- **Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture**
Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences
multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant
un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les
jeunes à avancer dans leur projet personnel.
- **Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel**
Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel.
Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité,
le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de
tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une
double opportunité : construire et se construire.
- **Un temps reconnu et valorisé**
Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi
que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi,
indemnités, sécurité sociale, assurances, ...).
- **Un dispositif fédérateur**
Soutenu et mis en oeuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen
constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en oeuvre
l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités
locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises... ;

Considérant que notre ville a la volonté de renforcer la participation citoyenne ;

Page 1 sur 2

Service traitant :
Plan de cohésion sociale
Agent traitant :
Léontine BENOIT

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions : ils acquièrent de l'expérience de vie, on leur donne le temps d'avoir une réflexion sur leur futur, ils apprennent à mieux se connaître, à développer leurs talents, à trouver leur place au sein d'un groupe et d'une société ;

Que pour une grande majorité de ces jeunes, il est facile de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays européens ;

Considérant que « **la mise en place de missions de Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels & interculturels au sein de la ville et de ceux-ci s'approfondit naturellement la cohésion sociale.** »

Considérant que cette motion est destinée à encourager, recommander, soutenir, défendre, promouvoir un sujet d'actualité qui présente des intérêts communaux par le soutien au dispositif « service citoyen » qui favorise le développement personnel des jeunes ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, critiques et solidaires et favoriser par la même occasion leur perspective d'emploi et de formation.

Considérant que la signature de la Charte (engagement de Niveau 1) est un pré-requis à tout autre engagement de la part de la Ville ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Art 1 :

De s'engager au niveau 1 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la ville de Saint-Hubert à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge ;

Art 2 :

De s'engager au niveau 2 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre ville et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans ;

Par le Conseil :

Le Directeur Général ,

Le Bourgmestre,

(s) F. LEROY

(s) P. HENNEAUX

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre, *ff.*

F. LEROY

P. HENNEAUX

PIERLOT